

COMPETITIVITE & DEFENSE ECONOMIQUE

Janvier 2005

La prise de contrôle de Gemplus

ALEXANDRE COUTANT
MAXENCE BIZIEN

Le 24 Janvier 2005, le comité « Compétitivité et Défense Economique » de l'ANAJ recevait Monsieur Pierre-Jean DELMAS, ancien directeur juridique Europe de Gemplus. Il a exposé les aspects concrets de la prise de contrôle d'une entreprise et de technologies stratégiques pour la France et l'Europe, et le combat mené afin d'éviter celle-ci, tels qu'il les a appréhendés dans le cadre de ses fonctions. Son intervention constitue l'occasion de revenir sur un contexte de compétition économique exacerbée, et les actions mises en oeuvre par l'Etat afin de mieux protéger nos entreprises.

L'intérêt pour les problématiques de défense et de compétitivité économique n'est plus uniquement l'apanage de quelques précurseurs ou initiés des services de renseignement, du monde politique ou du *top management* des grands groupes industriels.

Depuis plus de deux ans, la presse s'est fait l'écho des questions relatives à la gestion de la connaissance, de la protection du patrimoine des entreprises, à la désinformation, voire aux problématiques de renseignement économique.

Ces problématiques sont complexes, et l'expression francisée d'« *intelligence économique* », ainsi que certains protagonistes des métiers qu'il recoupe,

n'ont pas aidé à rendre intelligible ces problématiques.

Néanmoins, la médiatisation par la presse d'« *affaires* », telles que la prise de contrôle de Gemplus, est un vecteur de diffusion relativement efficace à propos des risques qu'encourent les entreprise dans un monde hyper-concurrentiel.

Un message réducteur, mais efficace, a été entendu par le grand public, message dont la substance tient à la sauvegarde de l'emploi par une meilleure protection contre les menaces économiques.

Cette médiatisation et la prise de conscience plus générale qui en résulte ont également permis de faire avancer les réflexions en matière de défense

économique et de déboucher sur des actions concrètes dont l'année 2004 est particulièrement représentative.

Ainsi, le 1^{er} janvier 2004, le ministère de l'intérieur détermine cinq régions « *test* » pour développer localement l'intelligence économique, sous l'égide des préfets : Alsace, Aquitaine, Ile-de-France, Midi-Pyrénées et Provence-Alpes Côte D'azur.

A cet égard, dès 1997, le Préfet Rémy PAUTRAT, ancien directeur de la DST, avait pris des mesures similaires en Basse-Normandie. Monsieur Claude GUEANT a fait de même en tant que préfet de région pour la Franche-Comté.

Le 3 janvier 2004, Monsieur Alain JUILLET est nommé au poste de haut responsable chargé de l'intelligence économique. Il est le coordinateur et le promoteur des dispositifs mis en place par les pouvoirs publics pour les entreprises. On peut d'ailleurs saluer le travail que son équipe et lui-même ont accompli depuis la création de son service, en dépit des moyens limités dont il dispose.

Un décret du 29 avril 2004 renforce le pouvoir des préfets de région en matière de défense économique, les hauts fonctionnaires devenant ainsi les pivots de cette politique publique.

En octobre 2004, une délégation générale de l'intelligence économique est mise en place au sein du MINEFI. Elle est chargée d'affiner les choix stratégiques de la France en matière économique, commerciale et industrielle, mais également d'anticiper les évolutions qui pourraient nuire aux intérêts économiques et industriels du pays, et de proposer aux responsables politiques un éventail de contre-mesures envisageables.

Le 9 décembre 2004, une « *cellule de sécurité économique* » est créée au ministère de l'intérieur. Elle est rattachée au cabinet du ministre afin d'aider les préfets à traiter de trois priorités :

- l'identification des entreprises stratégiques par région ;
- l'amélioration de la protection du patrimoine technologique ;

- le développement d'un véritable partenariat entre nos entreprises et l'Etat français.

Le 20 décembre 2004, un poste de délégué général du ministère des affaires étrangères pour l'intelligence économique est créé.

Bien entendu, cet inventaire n'est pas exhaustif, dans la mesure où il existe de nombreuses actions locales para-publiques ou privées en matière de compétitivité et de défense économique, sans compter les nombreux événements de sensibilisation, par voie de presse ou de conférences, qui concourent eux-aussi à cette prise de conscience nationale.

C'est dans cette perspective que le Comité *compétitivité et défense économique* de l'ANAJ-IHEDN a reçu l'un des observateurs et acteurs de ce qui est désormais désigné comme un « *cas d'école* ».

M. Pierre-Jean DELMAS, ancien *senior counsel* faisant office de directeur juridique Europe de Gemplus a exposé les aspects concrets de la prise de contrôle d'une entreprise et de technologies stratégiques pour la France et l'Europe, et le combat mené afin d'éviter celle-ci, tels qu'il les a appréhendés dans le cadre de ses fonctions.

Cette dynamique de sensibilisation aux questions de défense économique est récente en France. Or, dès 1993 aux Etats-Unis, les mêmes préoccupations étaient érigées en priorité avec, notamment, la mise en œuvre d'un Conseil Économique National étroitement lié au Conseil National de Sécurité, ainsi que d'un arsenal de mesures et actions tant offensives que défensives.

M. DELMAS est tout d'abord revenu sur l'histoire de Gemplus, sa création par M. Marc LASSUS, ingénieur cadre de Thomson, qui décèle le potentiel industriel de la carte à puce. Il en fera la pierre angulaire de Gemplus, société née du

travail de ce dernier et quelques collaborateurs.

Il insiste sur le fait que, dès 1997, le *Departement of Defence* étasunien s'intéresse à ces technologies dans le cadre du contrôle de ses bases militaires.

M. DELMAS revient sur l'ouverture du capital de Gemplus, et l'ambition de M. LASSUS de développer l'entreprise outre-Atlantique. En effet, la technologie étasunienne de protection des informations des cartes de paiement repose encore sur la bande magnétique. Le marché étasunien offre alors de grandes perspectives.

Dans le même temps, Texas Pacifique Group, fonds d'investissements étasunien créé en 1993 et dont certains dirigeants sont proches des services de renseignement du pays, se rapproche de Gemplus, puis en prend le contrôle, alors que les principaux dirigeants sont remerciés. M. Alex MANDL en devient le P-DG.

Si certains collaborateurs de l'entreprise perçoivent un risque de fuite du patrimoine technologique de l'entreprise à l'étranger, il est trop tard pour influencer sur le cours des événements. Toutefois, les syndicats de l'entreprise se mobilisent.

Les pouvoirs publics sont alertés, mais en vain.

Aujourd'hui, M. MANDL dirige toujours l'entreprise, qui poursuit son développement dans des secteurs stratégiques, tels que la cryptologie.

Conclusions de M. DELMAS

M. DELMAS déplore le manque de réactivité de l'Etat français. Ainsi, les RG locaux perçoivent l'aspect social de l'affaire, pas son volet technologique, les documents communiqués à ces services étant rédigés en anglais... Les administrations sont trop parcellées, de sorte qu'il est nécessaire d'exposer les mêmes faits à plusieurs

interlocuteurs, avec la perte de temps qui en découle.

Pour M. DELMAS, cette carence est aggravée par le fait qu'il n'est pas dans la culture de nos entrepreneurs nationaux d'effectuer des recherches à propos des partenaires de l'entreprise.

Nos entrepreneurs ne recourent pas assez à des conseils européens (ex : avocats, commissaires aux comptes). D'ailleurs, un industriel étasunien ne ferait certainement pas appel à un conseil autre qu'étasunien. En outre, l'on note qu'aux Etats-Unis, un administrateur étranger n'a pas de droit de vote au sein du conseil d'administration d'une entreprise nationale. La prise de contrôle est alors plus difficile.

M. DELMAS invite les acteurs économiques à la prudence et à mieux protéger l'information stratégique, leurs secrets et savoir-faire. En effet, certains fonds d'investissements se comportent en véritables corsaires. Les frontières entre les secteurs public et privé sont beaucoup plus perméables dans les pays anglo-étasuniens. Ainsi, la prise de contrôle de Gemplus par TPG aura permis le transfert d'une technologie que l'on peut qualifier de souveraineté à un pays ami, mais aussi concurrent.

La France construit aujourd'hui les bases de sa défense économique : espérons que les acteurs économiques soient plus vigilants dans le cadre de partenariats internationaux. A cet égard, des tentatives de prise de participation ou de contrôle récentes laissent à penser que les mentalités évoluent dans le bon sens.

Maxence BIZIEN

34^e session - Marly 2002

Alexandre COUTANT

23^e session - St Cyr 2000